

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL ACTIONS EURO FUTUR

Code ISIN : (C) FR0000985145

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone euro

En souscrivant à LCL ACTIONS EURO FUTUR, vous investissez dans des actions des pays de la zone euro, au travers de BFT EURO FUTUR ESG - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans BFT EURO FUTUR ESG - O et, accessoirement en liquidités.

L'objectif de gestion de votre fonds consiste à sélectionner des entreprises de toute taille de capitalisation afin de réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU SMID est représentatif de la performance des petites et moyennes valeurs de la zone Euro, tout en intégrant des critères E.S.G dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La performance de LCL ACTIONS EURO FUTUR peut être inférieure à celle de BFT EURO FUTUR ESG - O en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle de BFT EURO FUTUR ESG - O, à savoir :

"L'objectif de gestion consiste à sélectionner des entreprises de toute taille de capitalisation afin de réaliser une performance supérieure à l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU SMID est représentatif de la performance des petites et moyennes valeurs de la zone Euro, tout en intégrant des critères E.S.G dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La stratégie de gestion consiste à s'exposer sur les marchés actions des pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs de toutes tailles afin de profiter de leur potentiel de performance.

Dans cet objectif, le fonds investit dans des entreprises en croissance au sein de 3 segments de capitalisation :

1- le segment des valeurs de petite capitalisation permet de sélectionner des sociétés dynamiques qui offrent des potentiels attractifs sur des niches d'activité que la société de gestion juge porteuses.

2- le segment des valeurs de moyenne capitalisation comprend les entreprises souvent déjà leaders sur leur marché et qui cherchent à développer leur expertise à l'international ou sur des marchés connexes.

3- le segment des valeurs de grande capitalisation est composé d'entreprises souvent matures qui présentent de fortes barrières à l'entrée et peuvent générer des cashflows importants.

L'équipe de gestion intègre donc des critères E.S.G dans son choix de valeurs, au même titre et en même temps, que les critères proprement financiers.

Le fonds sera exposé en permanence entre 80 % et 120 % de l'actif, avec un minimum de 60%, en actions des pays de la zone euro, de tous secteurs et de toutes capitalisations.

L'OPC pourra détenir, dans la limite de 10 % de l'actif, des titres de sociétés ayant leur siège dans un pays non membre de la zone euro.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net."

LCL ACTIONS EURO FUTUR est éligible au PEA.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce fonds reflète celui des actions de l'Union Européenne.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de BFT EURO FUTUR ESG - O, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de BFT EURO FUTUR ESG - O.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2,00 %

Frais de sortie Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants 2,00 % de l'actif net moyen*

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

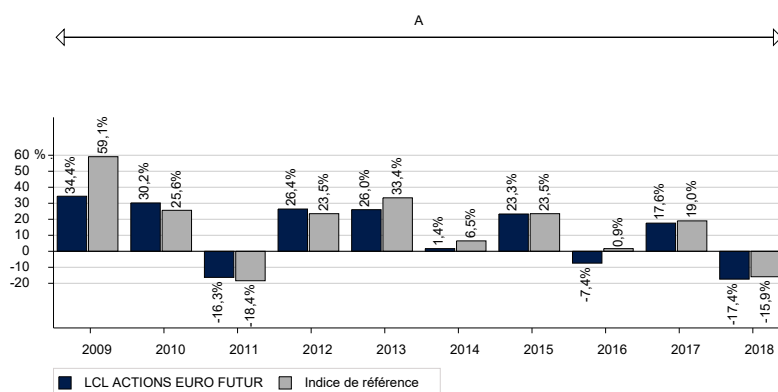
Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Performances passées



A : Durant cette période, le FCP est mis en nourricier.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 14 novembre 1979.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site www.sicavetfcp.lcl.fr.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 septembre 2019.